trophes. Aussi, les premiers colons de ces deux régions, tout en ayant les mêmes excellentes terres qu'ils ont aujourd'hui avaient-ils toujours un fort surplus de blé dont ils n'avaient que faire. Ils ont travaillé de toutes leurs forces à se faire des chemins vicinaux, à créer des voies ferrées, à utiliser leurs lacs et rivières pour la navigation et, aujourd'hui, ces deux régions sont les greniers, l'une de la province de Québec, l'autre de la Puissance et toutes deux inondent l'étranger de leurs produits.

L'Etat ou le gouvernement

Le cultivateur doit savoir profiter de ce que le gouvernement, par l'autorité des mandataires du peuple qui le constituent, est capable de faire pour lui, en lui aidant à développer les systèmes nouveaux en agriculture, à maintenir les associations qui facilitent l'exploitation de nos ressources agricoles, telles que les sociétés d'agriculture et autres. D'un autre côté, le cultivateur ne doit pas trop compter sur cette aide, mais marcher d'après sa propre initiative, autant que possible, afin de n'être pas trop dépendant de l'initiative des autres qui, quelquefois, sont trop lents à l'exercer.

A ce point de vue, nous nous demandons comment il se fait que l'on rencontre tant de cultivateurs qui ne sont pas enrôlés dans les rangs de nos cercles agricoles et autres sociétés auxquelles le gouverement donne généralement des octrois généreux qui remboursent amplement la souscription des membres de ces sociétés.

L'association

Ce qui vient d'être dit amène l'idée que doit poursuivre, en troisième lieu, le cultivateur qui veut faire du progrès, l'idée d'association. Un homme seul, au bout d'une perche de dix pieds faisant levier pour soulever une pierre de trois ou quatre tonnes, est impuissant à la remuer ; s'il s'adjoint neuf de ses voisins et donne à son levier la force de résistance et la longueur nécessaire, le poids de la pierre sera facile à balancer et l'obstacle aura vite disparu. Toute réunion de plusieurs efforts produit des résultats impossibles à obtenir par l'effort isolé d'un seul homme, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, et cela est vrai en agriculture comme dans toute autre industrie.

Le cultivateur doit donc avoir l'esprit d'association et faire partie de toutes nos sociétés, telles que cercles agricoles, sociétés d'agriculture, d'horticulture, de pomologie, d'industrie laitière, forestière, d'élevage de bétail, syndicats d'inspection de fabriques de beurre, et de fromage, de vente de ces produits, etc.

Les charges sociales et l'esprit public

De cet esprit d'association, découle l'esprit public qui porte le cultivateur à s'acquitter de bonne grâce de toutes les charges qui lui incombent sous l'empire des lois municipales et autres, telles que l'entretien des chemins, des cours d'eau, le paiement des taxes municipales et scolaires, les devoirs de voisins, la destruction des mauvaises herbes, etc.

Il nous fait peine d'avoir à constater ici combien fait défaut l'esprit public parmi notre population agricole. Pour n'apporter qu'un exemple à l'appui de cette assertion, nous ne mentionnerons que l'extrême apathie de nos cultivateurs pour l'entretien des chemins et des routes. Notre province est réputée être l'une de celles qui ont les plus mauvais chemins et il faut malheureusement admettre qu'elle mérite cette réputation. Et, pourtant, s'il est une chose propre à rendre une région prospère, c'est bien le bon entretien des chemins.

Le cultivateur qui est rempli d'esprit public accomplit bien et volontiers toutes les charges auxquelles il est sujet. En s'acquittant de ces charges qui sont des devoirs obligeant la conscience, il travaille à faciliter la distribution des richesses qu'accumule l'agriculture, contribue à assurer la prospérité nationale, favorise le débouché et fait oeuvre de bon citoyen.